
Procès-verbal de la société populaire de Bernoy (Seine-et-Oise)
relatif aux détails de la fête patriotiques célébrée le 30 nivôse, en
annexe de la séance du 30 nivôse an II (19 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Procès-verbal de la société populaire de Bernoy (Seine-et-Oise) relatif aux détails de la fête patriotiques célébrée le 30 nivôse, en annexe de la séance du 30 nivôse an II (19 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 479-480;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36510_t2_0479_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

devant prince; aveuglée, chaque jour, par la poussière d'or qui suit le char de ce qu'on avoit appelé grandeurs; cette commune habituée au despotisme d'un maître puissant et riche, et qui a perdu à la révolution les moyens d'existence qui résultoient, et des besoins factices de son despote, et du désir qu'il avoit de faire plus aisément supporter son joug, tout en expropriant les citoyens; offre maintenant un exemple qu'on ne peut que désirer de voir suivre par beaucoup de communes qui n'avoient pas été environnées de tant de prestiges.

Nous croyons devoir nous borner à rendre compte de cette fête par l'impression du procès-verbal : nous n'y ajouterons que ce que la modestie de nos braves frères de Brunoy n'a point voulu publier.

Nous dirons que rien ne peut rendre les signes d'allégresse avec lesquels on nous reçut à la Société populaire présidée, au moment de notre arrivée, par notre collègue Sergent; que les mêmes témoignages de satisfaction nous environnèrent par-tout; qu'il seroit peut-être plus difficile encore d'exprimer, dans un récit le degré de respect de ces bons sans-culottes pour la Convention nationale, leur attachement aux principes, leur amour pour la liberté, leurs soins officieux pour les représentans du peuple, leur union entre eux, leur franche et loyale hospitalité, leur tempérance, même dans l'enthousiasme d'une gaieté qui, sous le régime dépravé de la monarchie, n'auroit pas manqué de donner en résultat les exemples scandaleux d'une débauche qui prouvoit assez que l'âme avoit été seule privée des plaisirs de la fête.

Bon goût, décence, simplicité, fraternité, emblèmes ingénieuses, bon ordre dans la marche, mélange heureux de l'art à la nature; tout indiquoit que le cœur seul avoit fait les apprêts de cette fête, dont le génie de la liberté dirigeoit l'exécution. Des hymnes patriotiques bien choisies, des discours moraux et révolutionnaires, des hommages aux mânes des martyrs de la liberté, hommages desquels on avoit eu soin d'écarter jusqu'aux plus légères nuances de l'idolâtrie; des danses rustiques, les attributs des arts et des sciences utiles, un banquet dans lequel les citoyens de Brunoy offroient avec empressement, à leur frère externe, le morceau qui paroissoit lui plaire davantage, et dont ils se privoient pour lui; tout, enfin, annonçoit le retour de ces tems antiques, mais heureux, où l'homme ne voyoit dans l'homme que son frère, et dans lesquels toute idée de séparation entre deux familles n'étoit pas encore connue.

Non, fidèles amis de la liberté, généreux sans-culottes de Brunoy, nous vous l'avons dit lorsque notre devoir nous faisoit une loi de vous quitter, nous nous faisons un plaisir de le répéter à la face de la France entière : nos corps se sont séparés de vous, mais nos cœurs ne vous quitteront point; nos souvenirs ne vous seront jamais étrangers, nous aurons toujours présent à la mémoire, l'accueil que vous nous avez fait, et dans lequel vous avez montré le rare talent d'allier le respect dû à la représentation nationale à la réception d'un tendre père, heureux d'embrasser ses enfans. Plus d'une fois les cris de vive la République, vive la Convention nationale, vive la Montagne, amour à nos représentans se firent entendre à nos oreilles, pour toujours frappés de l'accent du sentiment avec

lequel vous les avez prononcés. Jamais, non jamais cet empressement avec lequel, vieillards, femmes, enfans, toute la commune, en masse, nous conduisit, et nous remit, comme un dépôt précieux entre les bras des habitans de Mongeron, qui suivirent ce généreux exemple, ne s'effacera de notre mémoire, et nous le présageons sans crainte, votre conduite en cette circonstance ne sera point perdue pour la république; c'est un germe de moralité républicaine qui prospérera dans le sol de la liberté; nos neveux nous sauront gré de leur avoir offert de tels modèles de vertus hospitalières.

Nous demandons à la Convention nationale l'insertion de notre rapport au bulletin.

[Suit le P.V. de la fête]

La Société populaire de Brunoy, voulant rendre hommage aux mânes des martyrs de la liberté, arrêta, dans sa séance du 11 nivôse, qu'elle célébreroit, décadi trente du même mois, l'inauguration des bustes de Marat, Lepelletier et Chalier, et qu'elle adjoindroit aux bustes de ces défenseurs des droits du peuple, ceux de Brutus et de Jean-Jacques Rousseau.

La Société désirant embellir cette fête par tous les moyens qui sont en son pouvoir, arrêta de plus que le temple de la raison et l'autel de la patrie seroient décorés de la manière la plus convenable à inspirer le respect que l'on doit à la mémoire de ces grands hommes. Vieillards, jeunes gens, femmes, filles, enfans, chacun voulut y être utile, chacun voulut contribuer à cette décoration, et tous partagèrent ce bonheur.

Le jour de la fête étant arrivé, tous les citoyens de la commune se rendirent au lieu des séances de la Société populaire, où elle étoit assemblée, et où présidoit le citoyen Sergent, député à la Convention nationale : là furent reçues et accueillies fraternellement les députations convoquées; l'heure à laquelle la marche devoit s'ouvrir s'approchant, les commissaires chargés de la diriger commencèrent à préparer l'ordre qui devoit y être observé, et envoyèrent sur la place de Brutus un détachement de cavalerie et un de tambours pour y attendre les représentans du peuple, et les conduire à la salle de la Société populaire, ce qui s'effectua peu de tems après.

Les représentans du peuple introduits, le citoyen Sergent leur témoigna, par un discours très-patriotique, le bonheur dont jouissoit la commune de Brunoy de les posséder au milieu d'elle.

Le citoyen Beffroy, représentant du peuple, ayant alors pris la parole, répondit avec l'amitié et la franchise qui caractérisent le vrai républicain.

Tout étant alors disposé pour la marche, chacun sortit de la salle de la Société pour se rendre à la place qui alloit lui être assignée.

Un détachement de cavalerie l'ouvroit; venoit ensuite un groupe de tambours, suivi de deux autres d'enfans des deux sexes; après marchoient, sur deux colonnes, deux à deux, les députés des sociétés populaires, des communes voisines et des corps constitués; au milieu étoient les représentans du peuple, la municipalité, deux membres de la Société des Jacobins de Paris, et la citoyenne Quinette, recommandable par son patriotisme et ses vertus, et qui avoit, avec son père, accompagnée les représentans du peuple.

Succédoit après, et aussi au milieu des deux colonnes de députés et de sociétaires, une char-ruée, une herse, un cultivateur, des moissonneurs et vendangeurs. Un groupe de musiciens, qui exécutoient des marches guerrières et les airs chéris du peuple, suivoient; et après, au milieu de trente-cinq jeunes filles vêtues de blanc, tenant chacune une bannière sur laquelle étoit inscrit un article de la déclaration des droits de l'homme; étoient portés les bustes de Brutus, Marat, Lepelletier, Chalier et Jean-Jacques Rousseau. La marche enfin se terminoit par un char, précédé de petites filles aussi vêtues de blanc, sur lequel étoient montées trois déesses; une représentant la liberté, l'autre Bellonne et l'autre Thémis; deux vieillards, dont l'un âgé de quatre-vingt-trois ans (et pareil jour de sa naissance); l'autre âgé de quatre-vingt-deux ans, et deux défenseurs de la patrie, blessés.

Le cortège ainsi rangé parcourut toutes les rues de la commune, et s'arrêta en différens endroits où il avoit été disposé des autels pour recevoir les bustes de Brutus, Jean-Jacques Rousseau et des martyrs de la liberté, et où il fut chanté des couplets à ces grands hommes.

Etant arrivés au second desdits autels, les citoyens du hameau des Borserons ont demandé aux représentans du peuple, par l'organe du citoyen Lacroix, que le mot des *Borserons* soit changé en celui de la *Montagne*. On s'arrêta encore à l'arbre de la liberté, planté et décoré par les petits enfans, où le citoyen Sergent, en les félicitant de leur amour pour la patrie, les encouragea à ne point négliger leur éducation, pour pouvoir par la suite bien mieux apprécier tout le prix de leur liberté.

L'on se rendit ensuite à l'autel de la patrie, où après avoir encore chanté des hymnes patriotiques, le citoyen Delcloy, représentant du peuple, prononça un discours où respiroit le plus pur patriotisme, et prononça le serment de *vivre libre ou mourir*, de maintenir la République une et indivisible, que tous jurèrent avec lui, au milieu des cris de vive la République! vive la Convention! vive la Montagne!

Le cortège termina sa marche par se rendre au temple de la Raison, où furent déposés les bustes sur des pieds d'estaux destinés à les recevoir.

Après quoi, le citoyen Trouillebert ayant obtenu du silence, prononça un discours analogue à la fête; à la tribune se succédèrent les citoyens Sergent, Grot, Neveu et le Sueur. Le citoyen Beffroy parla ensuite avec l'éloquence et avec l'énergie qu'il avoit déjà déployées dans la salle des séances de la Société populaire.

Tous les discours ayant été prononcés, le citoyen maire engagea ses concitoyens à se retirer sur la place de Brutus pour former un rond autour de la liberté, et y danser la carmagnole. Pendant ce temps, des tables furent dressées dans le temple de la Raison, où un repas frugal fut servi. Chacun alors y étant rentré, et les représentans du peuple s'y étant reconduits, il y fut bu à la République, à la Convention nationale, aux représentans du peuple alors présens, aux braves défenseurs de la patrie, enfin à tous les amis de la liberté et de l'égalité.

Cette célèbre journée pour les citoyens de la commune de Brunoy se termina par un bal où l'amitié, l'union et la fraternité présidèrent.

Le lendemain, à une heure après-midi, les représentans du peuple étant sur la place de Brutus, furent joints par une multitude de citoyens et citoyennes de cette commune, où, après avoir bu tous à la gamelle, on dansa en rond en chantant des couplets patriotiques; les représentans du peuple ayant témoigné le désir de se rendre à leur poste, les citoyens furent, sur les six heures du soir, dans l'endroit où ils avoient logé, et les engagèrent à se rendre au temple de la raison, pour y prendre part à un repas frugal, lequel étant terminé, et les représentans du peuple désirant partir, les citoyens de la commune de Brunoy leur firent présenter à chacun, par les déesses, une palme ornée de rubans tricolores, en signe d'union et de fraternité. Ce don fut reçu avec toutes les marques de sentiment et de fraternité qui peuvent caractériser le républicanisme. Les citoyens de Brunoy, pour témoigner à la Convention leur attachement, leur reconnaissance du bienfait qu'elle leur avoit accordé, en décrétant, sur leur demande, qu'elle enverroit une députation pour assister à leur fête civique, partirent en masse pour les accompagner, voulant jouir le plus long-tems qu'il leur sera possible du bonheur d'être avec la Convention dans la personne de ses députés; ils les conduisirent au son de la caisse et au milieu des flambeaux, jusques dans le sein de la commune de Mongeron, où leurs frères de cet endroit et les corps constitués les reçurent avec la plus intime amitié et la dignité due à la représentation nationale. Là, après les témoignages de la plus vive et de la plus sincère amitié, on se sépara; les représentans du peuple partirent pour se rendre à leur poste, et les citoyens de Brunoy dans leurs foyers.

P. C. H. TROUILLEBER, (*présid.*), F. QUERH (*vice-présid.*), LACROIX, (*secrét.*), GUILLERE, (*vice-secrét.*) (1).

(1) Broch. imp., 12 p. (AD XVIII^c 299, n^o 31; B.N., 8^o 4b¹¹ 3652).